

Exposition Avicole de Nouzonville : 28, 29 et 30 Novembre 2025
(S.A.M.S.)

Challenge Inter-société S.A.M.S./C.P.E.F.

Art 1 : Pour pouvoir participer au challenge Inter-société SAMS/CPEF (Société Avicole Meuse et Semoy avec le Club du Petit Elevage Famennois)

- a/ Être à jour de cotisation dans son association avicole
- b/ Un engagement d'un minimum de 6 animaux par catégorie d'animaux et par manche pour chaque éleveur.
- c/ Participer aux deux manches (Nouzonville et Rochefort)

Art 2 : Les points cumulés par chaque éleveur seront pris pour son classement et celui de son club d'appartenance.

Art 3 : Les catégories d'animaux sont :

- Volailles (comprenant les poules, dindes, faisans oies et canards)
- Lapins
- Pigeons (et colombidés)
- Cobayes

Art 4 : Les récompenses : -Un Trophée sera attribué à l'issue des deux manches à la société avicole ayant la meilleure moyenne tous éleveurs et tous animaux confondus. Ce trophée sera remis en jeu la saison suivante. Il pourra être acquis définitivement au bout de 3 victoires consécutives.

-Un panier garni d'un valeur moyenne de 50 euros sera remis aux éleveurs ayant acquis la meilleure moyenne dans chacune des catégories lors des deux manches.

Art 5 : Calcul des points des éleveurs : 6 cages obligatoires donc les 6 meilleures notes seront prises en compte pour le calcul avec le barème suivant :

Disq.	Éliminé	Absent	90	90,5	91	91,5	92	92,5
0	50	0	90	90,5	91	91,5	92	92,5
93	93,5	94	94,5	95	95,5	96	96,5	97
93	93,5	94	94,5	95	95,5	96	96,5	97

Exemple : Si l'éleveur a engagé 8 lapins, les 6 meilleures notes seront prises en compte pour sa moyenne. Elles seront donc additionnées et divisées par 6. Ce calcul sera opéré lors des deux manches et l'addition des deux

moyennes sera la note pour le classement. (L'éleveur ne participant qu'à une manche n'aura donc que la moitié de ses points mais il aura participé à la moyenne de son club.)

Calcul des points des Clubs : Toutes les notes des membres de chaque club seront prises en compte en utilisant le même barème de points.

Exemple : 5 éleveurs du CPEF ont engagés 12 lapins, 12 volailles, 24 pigeons à Nouzonville. Les 48 notes seront cumulées, divisées par 48. Ensuite 8 éleveurs du CPEF engagent 60 animaux à Rochefort, les 60 notes seront additionnées puis, elles aussi, divisées par 60. Peu importe si ce sont les mêmes éleveurs ou non. L'addition de ces deux moyennes donnera la note finale pour chacun des clubs.

Art 5 : La remise des prix se fera quelques semaines après la seconde manche lors d'un repas inter-société organisé à tour de rôle par les deux clubs.

Art 6 : En Cas de litige ou de cas non prévus au règlement, seuls les présidents et commissaires généraux organisateurs des événements seront aptes à prendre des décisions et/ou trancher tous différends.

Leurs décisions seront sans appels.

CHALLENGE ADELMO CUCOVAZ (réservé S.A.M.S.)

En Hommage à notre ancien Président, nous avons décidé de prolonger son souvenir avec ce challenge.

Art 1: Le challenge est réservé aux membres de la S.A.M.S. à jour de cotisation de l'année en cours.

Art 2 : Le Trophée sera remis à la meilleure cage dans les races suivantes :

- Fauve de Bourgogne
- Poules Marans

Et en souvenir de notre ancien compagnon, M. Delloux Alain, seront également pris en compte cette année les races qu'il élevait :

- Petits argentés clairs
- Grands argentés clairs

Art 3 : Le Trophée sera remis en jeu l'année suivante par son détenteur. Il pourra être acquis définitivement après 3 victoires.

NB : Ce trophée peut aussi simplement être remis à une personne méritante pour son implication auprès de la S.A.M.S.